

La Tribune



Bulletin d'information du Conseil local FCPE
des parents d'élèves du collège et du lycée Charlemagne

**La FCPE Charlemagne
vous propose deux rencontres**

RÉUNION DE RENTRÉE

ouverte à tous les parents du collège et du lycée

Le Proviseur sera présent pour répondre aux questions

Vendredi 7 septembre 2007 à 18h30

Salle 106 du collège

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

Axes de travail, désignation des candidats au C.A.

Élection du bureau de la FCPE

Mardi 25 septembre 2007 à 18h15

Salle 106 du collège

Collège



Collège Charlemagne
13 rue Charlemagne 75004 Paris
tél 01 53 01 98 50

Lycée Charlemagne
14 rue Charlemagne 75004 Paris
tél 01 53 01 98 30

Site Internet de la cité scolaire Charlemagne: www.lycee-charlemagne.fr

Proviseur : Monsieur MUÑOZ

Proviseur-Adjoint du lycée : Monsieur BARCELO
Principale-Adjointe du collège : Madame OPINEL

Intendant lycée et collège : Monsieur JEAN
Infirmière : Mme BIRAULT

Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) :
Collège : Madame DION
Lycée : Madame BOILEAU et Monsieur REMY

Conseillère d'orientation psychologue : Madame DOUTHE
44, rue Dussoubs 75002 Paris – Tél : 01 42 36 94 59

ASSOCIATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Foyer Socio-Educatif

Il organise des activités sur les temps d'intercours ou de déjeuner. Au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes le Foyer. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. C'est ainsi que certains parents FCPE organisent depuis la rentrée 2006 une activité Ciné-club.

Association sportive

Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours : volley, ping-pong, gymnastique... le choix est varié !

Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !



Les congés scolaires 2007-2008	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
	du samedi 27-10-07 au jeudi 08-11-07	du samedi 22-12-07 au lundi 07-01-08	du samedi 23-02-08 au lundi 10-03-08	du samedi 19-04-08 au lundi 05-05-08

VOTRE ENFANT ENTRE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE... CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un collège pas comme les autres

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée.

Le collège accueille de nombreux élèves issus de milieux favorisés dont deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne. Beaucoup d'élèves bénéficient d'une dérogation ou d'adresse de complaisance. Il y a deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale et trois fois moins que la moyenne parisienne.

Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieures aux moyennes nationale et parisienne.

Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques dont l'expérience (33 % des enseignants y ont plus de 55 ans) et la qualité (cinq fois plus de professeurs agrégés que la moyenne nationale) sont caractéristiques des établissements parisiens de centre-ville.

Il y règne une atmosphère d'émulation dans le cadre d'un enseignement scolaire traditionnel, peu porté aux innovations pédagogiques mais répondant à une demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques qui sont, en France, la marque de l'excellence.

Pour autant, le collège doit obéir aux besoins du "collège unique" et assurer la meilleure réussite de tous les élèves, ce qui est loin d'être simple, et pas toujours garanti. Ainsi, les élèves mal à l'aise dans le moule d'une culture scolaire élitiste peuvent baisser les bras. Les classes sont surchargées et le soutien peu efficace en dépit des efforts pour affecter quelques heures de la dotation horaire au soutien aux élèves en difficulté.

Des solutions : le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris

En 2005-2006 l'effectif de 600 élèves était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves). Etant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris et le caractère attractif de la cité scolaire Charlemagne, les places vacantes ont été chaque année davantage occupées par des élèves entrés par dérogation ou adresse de complaisance (un quart des effectifs) au détriment des autres collèges du centre de Paris qui, eux, ont fermé des classes.

Cette situation, néfaste pour ces collèges, handicapait également les élèves du collège Charlemagne. Ils étouffent dans un espace mal adapté à ce nombre : classes surchargées, cour exiguë, queues interminables à la cantine, CDI minuscule, toilettes en nombre insuffisant, pas de salle pour installer des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif, pas de préau abrité de la pluie... Nos enfants payent le prix !

Les effectifs de Charlemagne, un enjeu pour le centre de Paris

Pour toutes ces raisons, la FCPE-Charlemagne a soutenu le projet de redistribution des effectifs au profit des collèges Couperin et Victor Hugo (deux classes ont été ouvertes dans ces établissements). En 2006 une classe de 6^e a fermé, cette rentrée nous aurons donc une classe de 5^e en moins, mais l'espace libéré a profité surtout aux lycéens dont l'espace de cours s'étend de plus en plus sur le collège, et non aux collégiens qui continuent d'étouffer...

L'avenir du collège est incertain : certains souhaitent le supprimer au profit de l'extension du lycée lui aussi "plein comme un œuf". La municipalité s'oppose à ce projet. Quant au Rectorat, il a décidé, seul, la réouverture de la classe de 6^e. Les parents doivent être associés au devenir de la cité scolaire Charlemagne et des solutions doivent être trouvées pour résoudre les problèmes de locaux.

VOTRE ENFANT ENTRE EN 6^e



Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de

plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire... Il faut se repérer, connaître les changements de salle, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Le mieux est de s'organiser le soir pour éviter la

panique des matins. Et puis, il y aura un peu de travail à faire chaque soir. Aidez votre enfant à s'organiser les premières semaines, révisez brièvement avec lui les cours de la journée et rassurez-le : les professeurs sont aussi là pour l'aider grâce aux 2 heures de "méthodologie" ou "aide au travail" par semaine.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2005, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge :

8h30-11h30/13h00-16h00,

soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas d'école le samedi matin.

En 6^e, les élèves commencent une première langue vivante.

Attention : les élèves qui ont choisi l'allemand ne pourront pas, en classe de 4^e au collège Charlemagne, choisir une 2^e langue autre que l'anglais.

VOTRE ENFANT ENTRE EN 5^e

L'année de la 5^e est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment ou jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge notablement le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale qu'il sera toujours possible d'abandonner après la fin de l'année si l'élève n'est pas motivé.

Une autre matière commence : la physique-chimie. Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2^e langue en 4^e : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile.

Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : ils auront du mal à trouver un lycée d'accueil à proximité ou devront changer de 2^e langue en classe de seconde !



VOTRE ENFANT ENTRE EN 4^e

Les élèves, qui ont toujours cours le mercredi matin, travailleront désormais un samedi matin sur deux.

La classe de 4^e est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accélérate et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ.

Enfin, on vous demandera en fin d'année quelles options vous souhaitez en troisième : latin, grec, découverte professionnelle. Cette dernière option n'engage en rien votre enfant dans une filière d'études courtes et c'est une vraie opportunité pour découvrir d'autres horizons que ceux du collège.

Dans le cas où vous visez une orientation professionnelle en fin de 3^e, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle

"soutenue" (certains établissements proposent cette option sur la base de 6 heures hebdomadaires au lieu de 3 à Charlemagne). Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

Attention : les options latin ou grec, ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.

VOTRE ENFANT ENTRE EN 3^e

C'est une année d'orientation et les notes des deux premiers trimestres vont être particulièrement importantes : pas question de se laisser vivre en début d'année !

Il faut intervenir rapidement et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent. En mathématiques, les élèves des cinq classes seront répartis dans six groupes en fonction de

leur niveau ce qui permettra d'avoir un groupe allégé pour les élèves en difficulté dans cette matière.

Avec la dernière année de collège se profile l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB).

Il ne sera pas obligatoire pour passer en seconde mais la Loi Fillon tend à lui donner de l'importance pour certaines orientations professionnelles ou pour le choix du lycée.



Voir en page suivante : "L'orientation en fin de 3^e : un casse-tête".

L'ORIENTATION EN FIN DE 3^e... UN CASSE-TÊTE

Une réunion sur l'orientation sera proposée par le proviseur vers la fin du 2^e trimestre. Puis vous aurez à émettre trois types de vœux, qui seront à confirmer dès le début du 3^e trimestre.

Le premier porte sur le choix d'une seconde générale, technique ou professionnelle.

Le second porte sur quatre lycées d'affectation par ordre de préférence, dont trois doivent obligatoirement se situer dans le district (arrondissements 1,2,3,4,10, 11, 12, 19,20). Si vous souhaitez un lycée hors district, vous devez obligatoirement le placer en premier choix

Le dernier porte sur l'enseignement de détermination. Cette matière peut être envisagée de deux façons : soit elle plaît particulièrement à l'élève et il souhaite la continuer jusqu'au bac : il doit alors choisir un établissement qui l'enseigne jusqu'en terminale ; soit la matière sera abandonnée en fin de seconde (elle sert alors soit pour la culture générale ou comme stratégie de sélection). Au lycée Charlemagne, les enseignements proposés sont : sciences économiques et sociales et mesure physique et informatique uniquement en seconde, et grec ou latin jusqu'en terminale.

Notre conseil :

Votre premier vœu d'affectation sera déterminant, aussi soyez très réaliste sur les chances de votre enfant d'intégrer cet établissement car les lycées les plus demandés font le plein de leurs effectifs parmi les dossiers d'élèves les ayant indiqués en premier choix. Si votre premier vœu est rejeté, le risque est de n'avoir déjà plus de place dans les établissements deman-

dés en 2^e ou 3^e choix. Dans le doute, n'hésitez pas à contacter l'établissement visé, car les plus prestigieux pratiquent une présélection au mois de mars ou avril sur examen des bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres de troisième. Renseignez-vous dès le mois de janvier !

Vos vœux d'orientation seront discutés au Conseil de classe du troisième trimestre. Le proviseur qui le préside se prononcera alors :

- Soit le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques (passage en 2nde générale, technique ou professionnelle, redoublement) : il n'y a pas de problèmes.

- Soit le vœu et la décision du conseil sont différents : les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie.

Le conseil de classe du troisième trimestre donnera également une indication sur l'acceptation de votre enfant au lycée Charlemagne si celui-ci est placé en premier vœu.

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire, celle-ci passera dans toutes les classes de 3^e expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles. Vos délégués FCPE, de classe et de niveau, sont aussi là pour vous informer...

Redoublement et commissions d'appel

A la fin du 3^e trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe. S'ils sont avalisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions.

N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.

LES CHANTIERS DE LA FCPE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE

L'éducation des élèves à la citoyenneté... l'affaire de tous

Les années du collège sont celles où les élèves vont devenir des adolescents, souvent en s'opposant aux adultes de leur entourage, en testant les limites et les règles qu'ils acceptaient jusqu'alors, en découvrant d'autres centres d'intérêt parfois au détriment du travail scolaire. Autant dire que les relations des élèves entre eux, avec les enseignants ou avec leurs parents ne sont pas toujours simples et apaisées.

La FCPE s'inquiète des difficultés de relations entre certains élèves et certains enseignants dans les deux sens : incivilités fréquentes voire en augmentation d'une partie des élèves, d'un côté, durcissement de l'attitude de certains membres de la communauté éducative, de l'autre, une gestion disciplinaire qui occupe nombre d'heures du personnel encadrant, mais qui n'est pas toujours comprise, et dont on pourrait améliorer le consensus par une réflexion collective et des échanges informels.

Certains parents s'inquiètent également de comportements d'incivilité caractérisée d'élèves envers leurs camarades (insultes sexistes, racistes, humiliations verbales, dégradations d'objets, de travaux scolaires et vols) dont ils se demandent s'ils sont autant pris en charge que les comportements d'incivilité envers les adultes.

Au Conseil d'administration, notamment lors de l'élaboration du projet d'établissement, nous avons souhaité engager avec les enseignants, les élèves et la direction une réflexion sur l'éducation à la vie collective et civique, qui nous paraît une mesure d'ac-

compagnement de nos adolescents vers une position adulte :

- Favoriser toutes les actions qui sensibilisent les élèves à la citoyenneté, par exemple mise en place d'un tutorat entre élèves (les plus âgés aidant les plus jeunes), développement des activités du Foyer Socio-éducatif ;
- Développer les actions d'éducation pour la santé qui permettent aux élèves d'acquérir des connaissances nouvelles mais surtout des compétences à "faire face", à faire des choix, à entrer en relation avec les autres, à renforcer son estime de soi ;
- Suppression de la note de vie scolaire qui, dans sa forme actuelle, est plutôt source de confusion et d'incompréhension pour les élèves. Dans le même temps, réfléchir à l'harmonisation des comportements pédagogiques et des sanctions.

Dans le même temps, il nous paraît important de favoriser tout ce qui peut mettre du liant dans les relations entre parents et professeurs, de la complémentarité et de la solidarité pour un objectif qui est finalement le même : faire de nos enfants des adultes épanouis.



LES CHANTIERS DE LA FCPE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE

Depuis deux ans, nous avons malheureusement eu plusieurs conseils de discipline au sein du collège. C'est une épreuve pour les parents et un moment difficile à vivre pour la famille. Des représentants des parents d'élève y siègent. Si les membres d'un conseil de discipline ne sont ni accusateurs, ni défenseurs, la FCPE informe les parents qui le souhaitent sur la procédure et les soutient pour être préparés à ce conseil. Prendre contact auprès de votre représentant.

Vous avez dit communication ?

La FCPE souhaite une amélioration de la communication avec les familles et une meilleure coordination des circuits d'information, et a fait, à plusieurs reprises des propositions dans ce sens en commission permanente, notamment pour une meilleure définition des tâches de chacun, en particulier des professeurs principaux à qui le collège attribue une partie notable de sa dotation horaire en heures de "vie de classe". Trop d'informations transitent par les élèves et sont, de ce fait, plus ou moins retransmises aux parents : informations pédagogiques, réunions, difficultés scolaires, absences de professeurs, cours de soutien... Pourtant les dispositifs ont été mis en place par la direction du collège, et seraient mieux valorisés par une bonne gestion des carnets de correspondance.

Les professeurs doivent veiller au report des notes sur les carnets et prendre soin d'expliquer le calcul des moyennes trimestrielles. Parallèlement, tous les parents doivent veiller à les réclamer régulièrement à leurs enfants pour les examiner et les signer !

Place des parents dans l'établissement

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation qui se définit comme une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'école.

Comme il est rappelé dans les nouveaux programmes : *"...les enseignants partagent avec les parents l'éducation des enfants qui leur sont confiés. Cette situation impose confiance et information réciproques. Il est important que l'école implique, fasse comprendre et justifie ses choix, qu'elle donne à voir et à comprendre ses façons de faire. Elle doit prendre le temps d'écouter chaque famille et lui rendre compte fidèlement des progrès ou des problèmes passagers rencontrés par son enfant. La qualité de cette relation est le socle de la nécessaire coéducation qu'école et famille ne doivent cesser de construire..."*

Des réunions entre représentants de parents d'élèves et professeurs du collège seraient souhaitables pour aborder ces questions, mais aussi des rencontres informelles et conviviales.

Dotations horaires, surveillants, cantine, toilettes, éducation à la santé, nouvelles orientations pour l'école, équilibre des options dans les collèges du "bassin" scolaire

Les chantiers ne manquent pas pour les parents qui veulent s'investir pour améliorer la vie et la scolarité des collégiens, et plus globalement peser sur les évolutions de l'enseignement dans notre pays.

Vos délégués de Charlemagne sont aussi actifs sur les arrondissements du centre de Paris (l'Union locale FCPE Paris Centre regroupe les établissements des quatre premiers arrondissements) ou à l'échelle de la FCPE du département de Paris.

FORUM DES METIERS : UN GRAND SUCCES

On recommence en 2008 !

Un forum d'information sur les métiers et les filières professionnelles s'est tenu le 6 février 2007 à la mairie du 3^e arrondissement.

Cette manifestation destinée aux élèves des classes de 3^e a été organisée par l'Union locale FCPE Paris Centre, avec l'aide des associations de parents d'élèves des sept collèges du

centre de Paris et le Centre d'information et d'orientation (CIO). Les chefs d'établissements des collèges concernés s'y sont associés.

Elle a remporté un vif succès auprès des élèves. Des stands par métier y étaient présentés, certains tenus par des corporations, beaucoup d'autres par des parents venus parler avec passion de leur métier.

**L'édition 2008 du Forum des métiers est
prévue le 8 février 2008
à l'Espace des Blancs Manteaux.**

**Venez y présenter votre métier !
Prenez contact dès maintenant avec
Sylvie Rimsky.
Contact: rimsky@lbpa.ens-cachan.fr.**



POIDS DES CARTABLES... UNE INTERVENTION NATIONALE DES PARENTS

La FCPE Charlemagne agit depuis plusieurs années pour une diminution du poids des cartables. Après plusieurs interventions auprès des enseignants pour les sensibiliser au problème et l'établissement d'une nouvelle liste de fournitures, avec notamment des petits cahiers renouvelables et non plus de grands formats épais, certains professeurs exigent pourtant des classeurs.

Attention : si les professeurs vous demandent des gros cahiers de 100 pages ou plus, vous devez refuser ! (consigne du proviseur).

Des démarches sont également entreprises depuis deux ans auprès de l'Adjoint au Maire chargé de l'enseignement afin d'obtenir des crédits exceptionnels pour l'achat de livres en double destinés à rester au collège, évitant aux élèves de les transporter toute une journée.

Sans solution à ce jour !!!

Mais aussi : surveillez les cartables, en particulier en 6^e, les élèves y entassent souvent plus qu'ils n'ont besoin !

Mobilisez-vous avec nous!

**Sur l'ensemble du territoire, la FCPE organise
du 8 au 20 octobre 2007 la quinzaine de pesée des cartables.**

La FCPE souhaite ainsi alerter les pouvoirs publics de l'Education nationale, de la Santé, les collectivités territoriales et l'ensemble des interlocuteurs concernés, éditeurs, équipe pédagogique, parents et élèves pour qu'ils prennent la mesure du danger des cartables trop lourds.

http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/d/dossier_fcpe1960.php

**Contactez-nous pour participer à cette journée :
nathalie.harmand@club-internet.fr**



PARENT D'ÉLÈVE... UN RÔLE DIFFICILE.

Qui ne s'est pas senti pris au dépourvu face à une mauvaise note, un enfant qui se plaint d'un professeur, des notations très sévères, un absentéisme récurrent, un programme non fait ou des contrôles rares... ?

Ces questions que vous vous posez, d'autres parents se les posent certainement.

Cette hésitation que vous avez à aller voir le professeur (d'autant que votre enfant y est souvent opposé), d'autres parents la rencontrent aussi. Un des rôles de l'association de parents d'élèves est justement de permettre aux parents d'échanger aussi bien sur des situations individuelles que sur des problèmes de classe, de réfléchir ensemble à des propositions constructives, de rencontrer les membres de la communauté scolaire pour progresser ensemble.

La FCPE travaille à valoriser le rôle et la place des parents, mais pas seulement en siégeant dans les conseils d'administration ou dans les conseils de classe. Nous souhaitons avoir l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes et sur l'enseignement dispensé

aux élèves. En relation avec la direction de la cité scolaire, nous sommes de plus en plus associés à la résolution des difficultés, seule façon d'éviter les situations conflictuelles. Ainsi nous siégeons dans les commissions de vie scolaire et avons à plusieurs reprises servi de médiateurs dans les classes.

Pour cela nous avons besoin de tous les parents : c'est à partir de vos témoignages que

nous pouvons analyser une situation et agir.

Dans une classe, les parents délégués sont les interlocuteurs et les coordonnateurs des parents. Ils peuvent servir d'intermédiaire avec un professeur ou l'ensemble de la communauté éducative.

Quand une question concerne plusieurs classes (professeur absent non remplacé, difficultés relationnelles...), les délégués de niveau prennent le relais, en lien avec la direction, pour essayer de trouver des solutions.

A Charlemagne, des progrès peuvent être réalisés dans l'information des parents sur le travail et les résultats scolaires : meilleure utilisation du carnet de correspondance, réunions parents/professeurs, réunions professeurs principaux/ délégués de classe...

Force de proposition, les représentants de parents d'élèves souhaitent être associés aux décisions, y compris pour la résolution des problèmes d'indiscipline : rencontres régulières avec les CPE et les professeurs principaux, et pourquoi pas mise en place d'un conseil de vie scolaire ?

L'information entre les parents doit circuler vite et mieux : les délégués de classe et de niveau y gagneront en efficacité et nous éviterons le "pourrissement" de situations pénibles.

Donnez vos coordonnées aux parents délégués, prenez contact régulièrement, et mieux encore... rejoignez votre association.

Ensemble, c'est déjà moins difficile d'être parent d'élève !



LE FONCTIONNEMENT DE LA FCPE CHARLEMAGNE

Réunions du bureau et des délégués de niveau

Elles ont lieu régulièrement, environ une fois par mois, ainsi qu'avant chaque réunion du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un échange d'informations et d'expériences. C'est le lieu de la concertation sur les points que la FCPE souhaite voir abordés lors des Conseils d'administration.

Réunions de niveau

Elles sont organisées par les délégués de niveau et sont ouvertes à tous les parents du niveau. Elles ont lieu au moins une fois par trimestre, avant les conseils de classe. Elles permettent de savoir si un problème est particulier à une classe ou bien concerne l'ensemble des classes d'un niveau. Les réunions offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger et de recevoir l'avis des personnes présentes sur les cas exposés.

Assemblées générales

Elles sont ouvertes à tous les adhérents FCPE et ont lieu deux fois par an. Elles permettent des exposés sur des sujets d'actualité, suivis de débats entre les adhérents ainsi que les votes statutaires (élection des membres du bureau), et les délégations (parents délégués aux Conseils d'Administration).

Comment contacter votre délégué de classe ou de niveau ?

Vous pouvez prendre contact avec eux par téléphone ou par mail. Leurs coordonnées sont indiquées en dernière page de cette brochure. Quel que soit le problème, n'attendez pas pour le signaler. Vous apprendrez peut-être en cette occasion que vous n'êtes pas seul(e) dans votre cas... et les problèmes se résolvent toujours mieux à plusieurs.

Chaque trimestre, le délégué FCPE de votre

classe vous contactera (par téléphone ou via un petit questionnaire confié à votre enfant) pour pouvoir vous représenter le mieux possible lors du Conseil de classe.

Comment savoir quand et où ont lieu les réunions et les assemblées ?

En consultant le site web de la FCPE Charlemagne : <http://www.fcpecharlemagne.fr>

Le Président du conseil local Charlemagne rappelle régulièrement les dates de réunion, par courrier électronique, aux membres du bureau.



DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE CLASSE

Il y a deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par classe. Les parents délégués FCPE sont choisis par le Bureau du conseil local Charlemagne parmi les parents qui se proposent en début d'année. Au-delà du formalisme, cela permet durant l'année d'échanger avec un interlocuteur régulier sur les différents points que soulève cette fonction.

Rôle du parent délégué : représenter les parents, se faire connaître d'eux, s'assurer que les professeurs et notamment le professeur principal prennent les initiatives nécessaires et en temps voulu quand un problème survient avec un ou des élèves.

Importance du 1^{er} trimestre : avant le premier conseil de classe, les parents délégués prennent si possible contact avec tous les parents. Ils pourront ainsi porter leur parole auprès du conseil de classe. Au premier conseil, il faut être vigilant au sujet des enfants qui risquent d'être en difficulté par la suite et s'assurer que les parents seront vite contactés.

Si des problèmes surgissent, les délégués de classe alertent le délégué du même niveau. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Bureau de la FCPE. Il peut ainsi évaluer si ces problèmes ne sont relatifs qu'à une classe ou à plusieurs et le type d'intervention que ceux-ci nécessitent : auprès d'un professeur ou bien de l'administration. L'année passe vite, il faut souvent être réactif à temps.



Vous souhaitez devenir parent délégué de classe ?

Lors de la première réunion des parents, le 7 septembre 2007, un premier recensement des candidats sera fait.

Il sera complété lors de l'Assemblée générale des adhérents FCPE qui aura lieu le 25 septembre 2007 à 18h15.

Il est impératif d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir être parent délégué.

Les parents délégués de classe sont ensuite désignés par le proviseur, sur proposition des associations de parents d'élèves et au prorata des résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'Administration.

CE QUE DÉFEND LA FCPE

Une école laïque

L'école de la République est une école laïque, où tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques, apprennent à vivre et travailler ensemble.

Selon la FCPE, la laïcité fait le pari de la paix et de l'émancipation par la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences : refus de la violence, respect des droits de l'enfant, de la personne humaine en général et de la femme en particulier, lutte contre tous les racismes et les discriminations sexuelles, lutte contre les communautarismes.

L'égalité des chances

La gratuité: elle ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale. Pour la FCPE, elle répond au principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation.

La qualité de l'enseignement doit être assurée pour tous grâce à des moyens adaptés aux besoins de chaque établissement: soutien scolaire, dédoublement de classes, prise en charge des enfants en difficulté.

L'assurance doit être donnée aux élèves de recevoir tous les enseignements prévus au programme (remplacement des professeurs absents, dotation horaire globale suffisante).

L'harmonie des rythmes scolaires

et du temps de l'enfant

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une har-

monisation entre temps familial, temps scolaire, temps péri-scolaire, temps libre.

Pour la FCPE, tout projet d'aménagement du temps scolaire doit tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant.

La santé

La santé des jeunes constitue un enjeu d'importance pour la société et aussi bien sûr pour l'école. Elle influe sur les apprentissages et la réussite scolaire. Si la responsabilité première en matière de santé des jeunes relève des familles, l'école a aussi un rôle à jouer, notamment en matière d'éducation: la FCPE souhaite que l'on incite davantage les jeunes à se préoccuper de leur santé.

Les droits des parents

Pour la FCPE il s'agit :

- du droit de savoir, de comprendre ;
- du droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
- du droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
- du droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.

Malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents jouent pleinement leur rôle dans les différentes instances: Conseil d'administration, Conseil de classe. La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.



DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU C.A.

Au Collège, six parents élus siègent au Conseil d'administration.

Au lycée, ce sont cinq parents élus.

Tous les parents (père et mère) sont électeurs.

Les élections auront lieu le 12 octobre 2007. Il est important de participer pour accroître le rôle des parents dans la vie de l'établissement. N'oubliez pas de voter ! La représentation des fédérations de parents d'élèves, tant au Conseil d'administration et Conseil de discipline qu'aux conseils de classe, se fait au prorata de leur nombre de voix.

L'année dernière, la FCPE a obtenu, grâce à vos votes, 4 sièges sur 6 au collège et 3 sièges sur 5 au lycée. La confection de la liste FCPE aura lieu lors de l'Assemblée générale de la rentrée.

Le Conseil d'administration est une instance importante pour la qualité de la vie scolaire, qui se réunit au minimum une fois par trimestre et où sont débattus et votés :

- le budget,
- la répartition de la dotation horaire globale,
- le règlement intérieur,
- les événements de l'établissement et leur organisation,
- les voyages scolaires...

Les séances sont précédées quelquefois d'une Commission permanente où siègent les membres du conseil d'administration en nombre restreint. Les représentants de l'association y portent les avis et les décisions des parents FCPE discutés au préalable en bureau de l'association.

Le Conseil d'administration élit en son sein les représentants :

- à la commission permanente,
- au conseil de discipline,
- au conseil de vie lycéenne (dont le rôle est de faire des propositions pour animer le lycée et améliorer la vie des lycéens).

Vous souhaitez devenir candidat FCPE au Conseil d'administration ?

Les candidats FCPE au Conseil d'administration seront élus par les adhérents FCPE lors de l'Assemblée générale, qui cette année se tiendra le 25 septembre 2007 à 18h15.

En général ils font partie du bureau de l'association. La profession de foi, véritable programme de ces candidats, est également élaborée et adoptée par l'Assemblée générale.

Les élections des parents d'élèves au Conseil d'administration auront lieu le 12 octobre 2007.

Les deux parents votent ! Le vote par correspondance est possible !

N'oubliez pas de voter : vous donnez plus de poids aux représentants des parents !

Vos contacts FCPE Collège

Sylvie RIMSKYtél : 01 43 25 84 93 – 06 09 24 26 39
rimsky@lbpa.ens-cachan.fr

Nathalie HARMANDtél : 06 60 94 55 92 et 01-42-77-71-42
nathalie.harmand@club-internet.fr

Danielle DESGUEES (3^e)tél : 01 43 44 55 36/ 06 08 46 83 44
postmaster@desgueses.fr

Dominique PETITDEMANGE (4^e)tél : 01 42 74 52 45
d.petitdemange@senat.fr

Un site Internet pour la FCPE Charlemagne: www.fcpecharlemagne.fr

Vos contacts FCPE Lycée

Agnès LAINEtél : 01 42 72 51 83 et 06 73 18 28 7
agnes.laine2@wanadoo.fr

Muriel PRUDHOMMEtél : 06 87 47 09 37
murielprudhomme@wanadoo.fr

Cristina LABATtél : 01 42 41 56 70 – 06 79 23 23 85
clabat@hotmail.com

Frédérique MOATI tél : 01 43 47 58 66 – 06 64 85 25 94
frederique.moati@wanadoo.fr

Contact FCPE Classes Préparatoires

Bernard RIERAtél : 01 43 42 51 31
bernard.riera3@free.fr

ADHEREZ A LA FCPE

A ce journal “la Tribune” est joint un bulletin d’adhésion

(à remettre à la loge du gardien à l’intention de la FCPE)

**L’adhésion est indispensable pour être délégué de parents
d’élèves aux conseils de classe.**

**Rejoignez-nous
et rendez-vous bientôt aux réunions de rentrée !!**

